MAIRIE DE LA NEUVILLE-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 07 septembre 2026 à 20h00

Date et Heure : Lundi 7 septembre 2026 à 20h00

Présidence : Monsieur Thierry MICHEL, Maire

Membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BONNARD

Membres présents : ***Mesdames*** Alexandra STRAZEL, Janina WALBRECQ Noémie FRÉVILLE, Marie PARROT, Marina DANTAS

Messieurs Thierry MICHEL, Thomas LESUEUR, Nicolas VOGT, Fabrice BONNARD, Xavier VAN VOOREN, Aymeric MARCEAU, Johan DELAWARDE, David GREVIN

Membres représentées : Madame Sylvie CARREZ représentée par Madame Alexandra STRAZEL. Madame Véronique BOITEL représentée par Monsieur Thomas LESUEUR.

Membres excusée :

Date Convocation : 02/09/2026

Date d'affichage : 02/09/2026

L'an deux mil vingt-six, lundi sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres le 17/06/2026. L'affichage en mairie a également été réalisé le 17/06/2026. La séance est présidée par M. Thierry MICHEL, Maire.

À L'ORDRE DU JOUR

Point N°1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Fabrice BONNARD est désigné comme secrétaire de séance, à l'unanimité.

Point N°2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la dernière séance ayant été adressé aux élus avec la convocation, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. N'ayant aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point N°3. Nouvelle location au 7 Rue de PARIS, condition du bail

Monsieur le Maire Thierry MICHEL donne lecture de la délibération relative aux conditions du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve les conditions du nouveau bail et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est **adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**.

Point N°4. Finances- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le point relatif aux finances et donne lecture de la délibération portant sur l'institution de **la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)**

Il précise que cette taxe est amenée à **remplacer la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)**. L'institution de cette nouvelle taxe par délibération est nécessaire afin de permettre à la commune de **fixer le taux applicable lors du vote des taux d'imposition au début de l'année prochaine**.

Après présentation de la délibération, aucune observation particulière n'est formulée par les membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve l'institution de la taxe sur les logements vacants (TLV)** et autorise sa mise en œuvre conformément aux dispositions présentées dans la délibération.

Vote :
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est **adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**.

Point N°5. Admission en non-valeur de créances de faible montant

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de délibération relatif à l'admission en non-valeur des créances de faible montant et en donne lecture.

Il précise que cette délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, le cas échéant, à l'admission en non-valeur des créances de faible montant qui ne pourraient être recouvrées, **dans la limite de 200 € par créance**.
Cette autorisation permettra de traiter les éventuelles créances concernées sans qu'une nouvelle délibération du Conseil municipal soit nécessaire pour chaque situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **autorise Monsieur le Maire à procéder à l'admission en non-valeur des créances de faible montant, dans la limite de 200 € par créance**.

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est **adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**.

Point N°6. Modification règlement du cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de modification du **règlement du cimetière**.

Monsieur le Maire explique que des difficultés sont régulièrement rencontrées concernant l'entretien des espaces situés entre les tombes, notamment en raison de la pousse des herbes. Afin de faciliter l'entretien du cimetière, Monsieur le Maire propose d'étudier la possibilité de **bétonner les inter-tombes** et d'adapter en conséquence le règlement du cimetière.

Cette proposition donne lieu à plusieurs échanges au sein du Conseil municipal. Les conseillers s'interrogent notamment sur l'aspect esthétique du béton dans le cimetière ainsi que sur le coût de ces travaux. La question du coût qui pourrait être demandé par les entreprises de pompes funèbres est également évoquée.

Madame Marina DANTAS propose d'étudier une autre possibilité consistant à **augmenter le tarif des concessions afin de permettre à la commune de prendre directement en charge l'aménagement des inter-tombes**.

Après échanges, le Conseil municipal décide d'ajourner ce point, qui sera réexaminé lors d'une prochaine séance.

Le Conseil municipal prend acte de cet ajournement.

Point N°7. Tarif des cavurnes dans le cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la délibération relative à la fixation du tarif des cavurnes dans le cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le tarif d'une cavurne au même montant que celui d'une concession traditionnelle, soit **210€ pour une concession à perpétuité**

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est **adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**.

Point N°8. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire prend la parole et apporte les informations suivantes aux membres du Conseil municipal.

- **Coupures d'électricité :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des coupures d'électricité sont prévues sur la commune les **7,11 et 14 septembre**, en raison de travaux réalisés par la SICAE. Monsieur le Maire précise que les administrés ont été informés par un courrier de la SICAE, avec indication des dates, horaires et rues concernées. L'information a également été diffusée sur Panneau Pocket par la Mairie.
- **Population communale :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de l'INSEE faisant état d'une population de **927 habitants** pour la commune
- **Stade de foot :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un devis a été reçu pour la réfection des sanitaires. Monsieur le Maire indique que les filets derrières les buts ont été changé et remercie les participants ayant contribué à cette intervention. Monsieur le Maire precise que la main courante doit également être remplacée. L'enrobé situé au niveau du juge de touche a été retiré afin de respecter les normes en vigueur. Monsieur le Maire indique enfin que les vestiaires doivent faire l'objet de travaux de réfection.
- **Église :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de réfection de la toiture du petit bâtiment situé à l'arrière de l'église ont été réalisés. Monsieur le Maire présente un devis de la **société BDR** d'environ **30 000 €** comprenant notamment l'électricité, le chauffage, le sol et la peinture. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil

municipal. Après échanges, les membres du Conseil municipal se montrent réservés quant à ce projet au regard du montant des travaux.

- **Éclairage public :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs pannes sur les éclairages public ont été constatées sur la commune. Monsieur le Maire indique qu'un électricien va être contacté afin d'intervenir rapidement.
- **Aire de jeux :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'aire de jeux a été remise en état et lasurée, ainsi que les bancs et les tables. Monsieur Xavier VAN VOOREN signale la présence d'un arbre aux abords du terrain de l'air de jeux
- **Voirie :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de réfection des trottoirs sont à prévoir dans la commune ainsi que dans la cour arrière de la mairie. Monsieur le Maire indique que l'entreprise LABBE doit être sollicitée pour ces travaux. Mr Fabrice BONNARD signale que plusieurs pavés sont descellés, notamment au niveau du parking. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux d'élagage dans la Rue Verte seront réalisés par l'entreprise Vincant.
- **Logements Oise Habitat :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les remises des clés des logements débuteront le **mercredi 8 septembre 2026**.

N'ayant plus d'information, M. le Maire donne la parole à l'assemblée :

Monsieur Thomas LESUEUR : La rentrée scolaire s'est bien passée le 1er septembre avec 221 élèves accueillis.
Lors du dernier conseil syndical du SEZEO, une nouvelle délibération a été prise permettant aux communes d'installer une borne de recharge sur son territoire avec une participation de la commune à l'investissement à hauteur de 60%. Monsieur Lesueur proposera un sondage pour savoir l'intérêt d'une installation sur le parking Rue Neuve.
La personne qui administre la page Facebook intitulée « La Neuville-Roy » Page officielle a été contactée car la commune n'a jamais donné son accord. Cette personne sera rencontré prochainement sur le sujet de cette page.

Madame Alexandra STRAZEL : remercie les membres du groupe du CCAS pour leur mobilisation durant la période de fortes chaleurs. Madame STRAZEL rappelle que des visites ont été effectuées auprès des personnes vulnérables afin de leurs distribuer de l'eau et de s'assurer de leurs bien-être
Madame STRAZEL informe également le Conseil municipal que la première réunion du CCAS s'est tenue le **6 juillet**, afin de présenter les bases de fonctionnement et les missions du CCAS. La prochaine réunion est prévue le **16 septembre** et portera notamment sur les cartes cadeaux destinées aux jeunes, les colis destinés aux personnes âgées de **70 ans et plus**, ainsi que sur le **fichier PAUREX**.
Madame STRAZEL informe enfin le Conseil municipal qu'une réunion concernant le recrutement des nouveaux membres du Conseil municipal des jeunes est prévue le **9 septembre** , et indique également que la cérémonie du **11 novembre** sera renouvelée avec la participation des jeunes.

Monsieur Nicolas VOGT : Informe le Conseil municipal qu'une réunion de la commission des fêtes est prévue le **14 septembre à 18 h 30**, afin d'échanger sur les fêtes et cérémonies à venir, notamment l'arbre de Noël.

Monsieur VOGT informe également le Conseil municipal que début **novembre**, une entreprise extérieure interviendra pour procéder à la coupe d'arbres situés dans le chemin à proximité du cimetière. Le bois sera stocké temporairement.

Madame Marie PARROT : Informe le Conseil municipal qu'une bouche incendie située Rue Sauvage est actuellement ouverte Une intervention devra être prévue afin de vérifier et sécuriser cet équipement.

N'ayant plus de question de l'assemblée, M. le Maire reprend la parole en levant la séance à 22 heures 20.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté cinq délibérations.

Le Secrétaire de séance, **Le Maire de la Commune,**

Monsieur Fabrice BONNARD Monsieur Thierry MICHEL

09.09.2026	026	**Nouvelle location au 7 Rue de PARIS, condition du bail**	**Approuvé à l'unanimité**
	027	**Finances- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation**	**Approuvé à l'unanimité**
	028	**Admission en non-valeur de créances de faible montant**	**Approuvé à l'unanimité**
	029	**Modification règlement du cimetière**	**Ajourné**
	030	**Tarif des cavurnes dans le cimetière**	**Approuvé à l'unanimité**